

AAAH

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 53 rue de Lisbonne 75008 PARIS

RCS PARIS 828 436 253

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 9 FEVRIER 2026

Madame Alexandra KORYBUT-WORONIECKI, Associé unique de la Société par actions simplifiée AAAH, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- L'octroi de tous prêts, avances en compte courant, concours financiers, cautions, avals ou garanties au profit de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou ayant avec elle des liens en capital.

En conséquence, l'article 4 des statuts s'écrit comme suit :

« ARTICLE 4 - Objet

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

Le conseil en matière de communication, de création et d'image, sous toutes ses formes et dans tous les domaines ;

Le stylisme ;

L'octroi de tous prêts, avances en compte courant, concours financiers, cautions, avals ou garanties au profit de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou ayant avec elle des liens en capital.

Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise en location ou location-gérance de tous biens et autres droits ;

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes. »

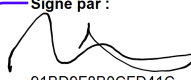
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités, de dépôt, et d'autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Alexandra KORYBUT-WORONIECKI

Signé par :

91BD9F8B0CFD41C...